

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3092

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Cit'ergie - Evaluation et labellisation du plan énergie climat de la Communauté urbaine de Lyon - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Millet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Lung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3092**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Cit'ergie - Evaluation et labellisation du plan énergie climat de la Communauté urbaine de Lyon - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon, en approuvant le 13 février 2012 un plan énergie climat partenarial, a engagé un processus complet permettant l'atteinte des objectifs dits des "3x20" sur son territoire comme sur l'institution. Avec cette délibération, la Communauté urbaine est en cohérence avec son engagement pris en signant la Convention des maires de dépasser les objectifs fixés par l'Union européenne pour 2020 en réduisant d'au moins 20 % les émissions de dioxyde de carbone (CO2) sur son territoire, grâce à la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de l'énergie durable dans les champs d'activité relevant de ses compétences.

L'enjeu principal, à moyen terme, du plan énergie climat, outre la mobilisation des partenaires, réside dans le suivi de ce plan d'actions.

Dans cette perspective, il paraît pertinent de suivre et mettre à jour la "politique énergie-climat" de la Communauté urbaine en utilisant la démarche du label Cit'ergie.

Cit'ergie est à la fois un outil opérationnel de suivi du plan climat et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité menée pendant 4 ans.

Cet outil comprend :

- la formalisation de la "politique énergie-climat" de la collectivité dans un référentiel normalisé au niveau européen,
- une labellisation du niveau de performance de la collectivité, assurée par un auditeur extérieur. La performance mesurée porte sur les moyens que se donne la collectivité pour atteindre ses objectifs "énergie climat" : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents domaines, résultats obtenus, etc.

Le label Cit'ergie est la déclinaison française du label european energy award (EEA) déjà accordé à plus de 200 collectivités européennes.

Avec le label Cit'ergie, les communes et les intercommunalités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie et les émissions de CO2 associées :

- le développement territorial,
- le patrimoine communal/intercommunal,
- l'approvisionnement énergétique, eau et assainissement,
- la mobilité,
- l'organisation interne,
- la communication et les coopérations.

Ainsi, l'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'action. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Rhône-Alpes lance un appel à projet permettant un cofinancement de cette démarche, à la condition que la mise en œuvre de cet outil procède d'un projet regroupant au moins une commune et l'intercommunalité d'un territoire donné.

Pour le territoire de l'agglomération lyonnaise, le projet pourrait regrouper la Communauté urbaine, certaines des communes concernées par l'obligation légale d'élaborer un plan climat-énergie territorial (PCET) d'ici le 31 décembre 2012 (Lyon, Villeurbanne et Vénissieux) et d'autres communes de la Communauté urbaine intéressées par la démarche.

La Communauté urbaine assurerait ainsi un rôle de coordination des démarches Cit'ergie engagées par les communes de son territoire, dans un souci de cohérence et d'exemplarité.

Pour entrer dans le processus Cit'ergie, la Communauté urbaine s'engage à :

- mettre en œuvre le plan énergie-climat et l'évaluer annuellement jusqu'à un nouvel audit la 4^e année,
- se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité Cit'ergie,
- constituer un comité de pilotage chargé de suivre la démarche,
- établir un groupe projet pluridisciplinaire et transversal,
- mandater un auditeur externe pour la phase de demande de la labellisation,
- payer les droits d'accès annuels à la méthode et au label Cit'ergie qui donneront lieu à facturation par l'ADEME.

La conduite opérationnelle du processus Cit'ergie sera réalisée par la direction de la planification et des politiques d'agglomération (service stratégies d'agglomération).

Le coût prévisionnel de Cit'ergie pour la Communauté urbaine sur 4 ans s'élèverait à 65 000 € HT et se répartirait de la manière suivante :

- organisation et pilotage du projet : coordination des différentes démarches Cit'ergie du territoire : 15 000 € HT,
- réalisation de l'état des lieux, construction et validation du programme d'action 2012-2016, accompagnement de l'audit de labellisation, par le conseiller Cit'ergie : 39 500 € HT,
- droit d'accès à la méthode Cit'ergie : 6 000 € HT,
- visites d'évaluation annuelles 2013, 2014 et 2015 de l'auditeur : 4 500 € HT,

Une subvention pour les collectivités qui s'engagent dans Cit'ergie est proposée par l'ADEME : 50% du montant HT des dépenses (plafonnées à 200 000 € à répartir entre la Communauté urbaine et les communes du territoire) et 60% du montant HT des dépenses de coordination (plafonnées à 10 000 €) des démarches liées au premier processus de labellisation. L'assiette de la subvention comprend :

- le coût de l'accompagnement du conseiller Cit'ergie,
- le coût de l'audit.

Compte-tenu du budget prévisionnel, le financement envisagé de la part de l'ADEME est ainsi de 60 % x 10 000 € (coordination) + 50 % x 44 000 € (label Cit'ergie Communauté urbaine) soit 28 000 €.

Un prédiagnostic appréciant les capacités d'obtention du label Cit'ergie, réalisé par l'ADEME à la demande de la Communauté urbaine, permettra d'établir l'éligibilité de la Communauté urbaine à l'obtention de la subvention ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement du processus Cit'ergie par la Communauté urbaine de Lyon pour un coût estimé à 65 000 € HT pour une période de 4 ans.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) une subvention de fonctionnement d'un montant de 28 000 € dans le cadre du lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie avec une réponse à l'appel à projet lancé par l'ADEME,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - comptes 617 pour un montant de 39 500 € HT, 622 pour un montant de 21 000 € HT et 6185 pour un montant de 4 500 € HT - fonction 830 - opération n° 0P26O2293.

4° - La recette de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 7478 - fonction 830 - opération n° 0P26O2293.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.